

CONTRAT A RETOURNER ENTIER AVANT LE 17 octobre 2019

	<h2>Contrat pommes-poires octobre 2019 – février 2020</h2> <p>Entre la maison Gaillard - production fruitière 110 route royale 78580 Les Alluets-le-roi et les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge ! 47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons</p>	
---	--	---

La maison Gaillard est une exploitation située à Alluets-le-roi dans les Yvelines. Y sont mis en valeur une vingtaine d'hectares, exclusivement destinés aux productions fruitières traditionnelles de la région : poires, pommes, framboises, fraises, cerises, prunes, etc. Les cultures sont certifiées bio, à l'exception des fraisiers qui, étant cultivés sur terreau, ne peuvent l'être. Cette culture est cependant effectuée également sans utilisation de pesticides.

OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est un abonnement, à **4 ou 5 livraisons de paniers de pommes et de poires**. La composition exacte de chaque panier sera décidée par la maison Gaillard selon la production.
- Quatre types de paniers sont proposés :
 - un panier de **10 kilos de pommes et poires à 38€** (taux de TVA en vigueur inclus)
 - un panier de **6 kilos de pommes et poires à 23€** (taux de TVA en vigueur inclus)
 - un panier de **5 kilos de pommes et poires à 19€** (taux de TVA en vigueur inclus)
- Sauf contrordre, les paniers sont à venir chercher le jeudi soir aux Travées, rue du docteur Vinot de 19h à 20h30, aux dates suivantes **24 octobre, 21 novembre et 19 décembre 2019, et si possible 16 janvier et 13 février 2020**.
- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

- Livrer des produits de qualité et frais de son exploitation
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- S'engager pour toute la durée du contrat et pré-financer la production.
- Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (les adhérents sont responsables de leur panier ; en cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne). Aucune compensation n'est possible en cas d'oubli.
- Aider au fonctionnement de l'AMAP, notamment en participant à la distribution des produits.
- Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par **5 chèques** (un chèque par livraison) à l'ordre de « **Maison Gaillard** ». Un chèque sera encaissé lors de chaque livraison. **Si une livraison n'est pas assurée, le chèque correspondant sera détruit.**

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «Amap En Seine Brin d'Orge » à jour de ma cotisation 2020

Nom :N° adhérent :

Adresse :

.....

Courriel : Tel :

Souscrit à un contrat «pommes-poires»,
selon le tableau ci-contre :

Type de panier	Qté	Prix unitaire	Total par type de panier
10 kg pommes-poires		38€	€
6 kg pommes-poires		23€	€
5 kg pommes-poires		19€	€
TOTAL PAR LIVRAISON			€

et joins à ce contrat cinq chèques du
montant correspondant :

Fait à Juvisy sur Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur